



*Je suis participant à une randonnée  
 pédestre dans le milieu naturel.  
 Je respecte les principes suivants :*

*Je ne cueille aucune fleur, je les préfère dans leur milieu naturel.  
 Je ne pénètre pas dans les propriétés privées pour ramasser les fruits.  
 Je ne jette rien dans la nature, y compris les aliments à décomposition  
 lente (peaux d'orange...), j'utilise les poubelles mises à ma disposition ou,  
 mieux, je rapporte mes déchets pour leur assurer  
 un tri sélectif personnel.  
 Je ne sors pas des sentiers balisés.  
 Je cohabite harmonieusement avec les autres utilisateurs de la nature,  
 cyclistes, V.T.T. et équestres.  
 Je stationne ma voiture sur l'emplacement prévu à cet usage.  
 J'ai privilégié le covoiturage pour me rendre sur les lieux de la  
 manifestation.*

*Cette randonnée pédestre, « nom-rando »,  
 du xxx 2017, organisée par  
 « Nom-organisateur », a obtenu le label  
 « RANDONNÉE PEDESTRE, QUALITÉ NATURE ! »*



# ORGANISATEURS D'UNE MANIFESTATION, DEMANDEZ LE



**Le présent cahier des charges est destiné aux organisateurs de randonnées pédestres, ouvertes au public, qui ont à cœur de proposer aux participants des itinéraires de qualité, dans des conditions de sécurité optima et mettent en place une organisation respectueuse de l'environnement.**

### **Règlement**

Cette demande de label peut être faite par tout organisateur de randonnée pédestre en Vendée. Elle est à envoyer au Comité à l'adresse ci-dessous, prioritairement par mail. Chaque randonnée doit faire l'objet d'une demande car le label est attribué pour une randonnée déterminée et ne peut être utilisé en-dehors de cette manifestation.

Le label peut être demandé indépendamment de la période fixée pour l'inscription aux calendriers des randonnées des 1er et 2nd semestres, mais ne bénéficiera pas, dès lors, de cette communication.

Le Comité décide d'attribuer ce label selon les informations fournies sur le présent cahier des charges. Il peut demander le tracé des circuits pour l'examen de la demande. Les organisateurs sont immédiatement informés de son accord ou de son refus motivé. L'organisateur s'engage, par avance, à respecter les termes de ce cahier des charges. Une vérification est organisée le jour de la manifestation. Des observations pourront être faites aux organisateurs concernés allant jusqu'au refus d'octroi de label, pour les randonnées à venir, du même organisateur.

**L'organisateur dispose, à sa convenance, du label pour sa communication sur la randonnée concernée uniquement (un logo spécifique est fourni).**

Il doit afficher au départ de la randonnée et sur les ravitaillements le document plastifié et l'oriflamme qui lui seront remis par le comité (cf. modèle en dernière page).

Le cahier des charges ci-joint doit être renvoyé à :

#### **FFRandonnée Vendée**

202 Bd Aristide Briand – Maison des sports – B.P. 167 - 85004 La Roche-sur-Yon cedex

Tél. : 02 51 44 27 38 – Courriel : [ffrando85@orange.fr](mailto:ffrando85@orange.fr)

Site Internet : <http://vendee.ffrandonnee.fr>

**Notes : des recommandations peuvent d'ores et déjà être faites sur les points suivants en vue d'accroître la prise en compte de la protection de l'environnement.**

- Prise de contact, lors de la préparation des circuits, avec une association locale de protection de la nature (L.P.O. par exemple) pour évoquer les « zones sensibles » à éviter, au titre de la protection de la flore, de la faune et des « zones humides ».
- **Utilisation de matériels (assiettes, couverts, serviettes...) recyclables ou bio dégradables.**
- Rappel : les gobelets non recyclables doivent être exclus sur les manifestations avec le Label Qualité Nature.
- Organisation, visible pour les participants, d'un tri sélectif des déchets aux ravitaillements et à l'arrivée.
- Organisation d'un parking voitures limitant l'impact sur l'environnement.
- Présence, au départ, de toilettes adaptées aux personnes en situation de handicap.

N.B. : Le Comité peut vous aider, le cas échéant, à remplir la notice d'incidence si votre manifestation se déroule ou traverse une zone « Natura 2000 ».